

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERNANTOIS

Réunion ce jour, vendredi 16 novembre 2018 à 20H30 à la mairie, sur convocations individuelles adressées le 06 novembre 2018.

ORDRE DU JOUR

- Recensement de la population 2019 : agent recenseur et coordonnateur
- Indemnité de conseil allouée au comptable - année 2018
- Convention de mise à disposition d'un terrain
- Défibrillateur : contrat de maintenance
- Assainissement : rapport annuel
- Comptes rendus de réunions
- Questions et informations diverses

Etaient présents : Monique PYON, Christophe PERRIN, Christian PONARD, Gérard GIONO, Céline ANTONIO, Liliane BOURCET, Michel SANCHEZ, Laurent VERNIER.

Absents excusés : Magali DOLLFUS qui a donné pouvoir à Céline ANTONIO

Secrétaire de séance : Christophe PERRIN

Mme Monique PYON, Maire, accueille les membres du Conseil et ouvre la séance.

Madame le Maire propose l'ajout de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Délégation de signature lors d'instruction d'urbanisme qui concerne le maire et sa famille.
- SPA : signature convention

Vote : 9 pour

- **Délégation de signature lors d'instruction d'urbanisme qui concerne le maire et sa famille** : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit désigner une personne au sein de celui-ci afin de signer toutes les affaires d'urbanisme concernant le Maire et sa famille. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **désigne** M. Christophe PERRIN pour signer les autorisations d'urbanisme concernant le Maire, Mme Monique PYON, ou sa famille pour toute la durée de son mandat.

Vote : 9 pour

- **SPA : signature convention** : Afin de limiter la propagation des chats, le maire présente une convention de la SPA pour stériliser une dizaine de chats pour un montant de 400 €. Le Conseil autorise le Maire à signer cette convention

Vote : 9 pour

- **Recensement de la population 2019 : agent recenseur et coordonnateur** : Le Maire informe le Conseil que le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019, précise qu'elle a pris un arrêté en date du 25 mai 2018 de nomination de Mme BANCTEL Claudine en qualité de coordonnateur communal du recensement de la population et propose Mme VASMER Montserrat comme agent recenseur, la rémunération net de l'agent recenseur correspondra à la subvention de l'INSEE, les charges seront payées par la commune. Le Conseil Municipal, **accepte** la proposition du Maire et **autorise** le Maire à faire toutes démarches utiles et à signer toutes pièces propres à l'accomplissement de la présente délibération.

Vote : 9 pour

- **Indemnité de conseil allouée au comptable - année 2018** : Le Maire explique que le trésorier de la commune a sollicité une indemnité de conseil d'un montant de 257,91 euros. Le Conseil Municipal décide de ne pas allouer cette indemnité.

Vote : 8 pour et 1 abstention

- **Convention de mise à disposition d'un terrain** : N'ayant pas les éléments nécessaires, le Conseil Municipal décide de reporter ce sujet.

- **Défibrillateur : contrat de maintenance** : Mme le Maire présente 2 devis de l'entreprise Cardiac Science concernant la maintenance du défibrillateur. 2 options sont présentées.

Le Conseil opte pour l'option 2, très complète, pour la somme de 300€ TTC et demande au Maire de signer le devis.

Vote : 9 pour

- **Assainissement : rapport annuel** : Le Conseil Municipal prend connaissance de ce rapport consultable en mairie.

- **Comptes rendus de réunions** :

Syndicat des eaux L'HEUTE LA ROCHE :

Le rendement du réseau de distribution d'eau potable est de 86,01%.

Suite à la sécheresse que nous vivons, le syndicat s'inquiète du niveau de la nappe phréatique qui est très bas ; c'est pourquoi des forages seront effectués pour une recherche en eau.

SIVOS :

Les statuts ont été révisés et seront soumis à l'approbation du Conseil.

Des travaux d'étanchéité ont été effectués sur la façade du centre de Loisirs et école maternelle.

Au 1/07/2018, ECLA a pris la compétence « gestion des ATSEM et du personnel d'entretien de l'école ».

SICTOM : réunion du comité syndical du 13 novembre 2018 : Avant la fusion de l'ex CCVS avec ECLA, la participation de chaque foyer, pour l'enlèvement des ordures ménagères était perçue au moyen d'une redevance (contribution fixe en fonction du nombre d'occupants).

01 janvier 2018 : Cette redevance a été remplacée par une taxe calculée sur la base de la valeur locative de l'habitat (voir avis d'imposition taxes foncières) engendrant de ce seul fait **des fluctuations de tarifs**.

Réponse du Bureau aux questions posées au sujet de ce changement : Pour faire diminuer le montant de la taxe, il faut étudier le principe d'une collecte incitative : soit la collecte des bacs gris une semaine sur 2, ou éventuellement chacun paie en fonction de la quantité de déchets produits. **A suivre**.

ECLA :

Création d'une résidence habitat jeunes : une étude est engagée.

Accompagnement dans les transports scolaires : ECLA s'engage à financer à 50% le coût de cet accompagnement, comme le faisait le Conseil Départemental.

La compétence « Petit patrimoine » a été rendue aux communes, mais ECLA propose un soutien aux associations et aux communes qui oeuvrent pour la sauvegarde du petit patrimoine. Un fond de concours sera mis en place avec un règlement d'intervention à élaborer.

ECLA a pris la compétence GEPU (gestion des eaux pluviales urbaines) à compter du 1/08/2018.

- **Questions et informations diverses** :

Une demande d'état de catastrophe naturelle a été faite suite à la sécheresse. Tous les habitants peuvent s'adresser à la commune, après avoir consulté leur assurance, afin de signaler tous dégâts dus à la sécheresse. Une déclaration sera effectuée en Préfecture par la commune début janvier (voir affiche).

En 2019, pendant la durée des travaux de la salle du foyer rural de MACORNAY, la salle multi activités de notre commune sera mise gracieusement à disposition des associations qui le souhaitent, dans la mesure des plages horaires disponibles.

Le Conseil Municipal constate que des dégradations ont été commises dans la commune. La gendarmerie a été alertée.

Dans un premier temps, il est rappelé que les parents sont responsables de leurs enfants.

La séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance
Christophe PERRIN

